



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 22 janvier 2020, a été adopté le règlement no 270 ayant pour titre « Règlement no 270 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Basques en vue d'agrandir la grande affectation « villégiature » et d'autoriser à l'intérieur des périmètres d'urbanisation la culture du sol sans activité d'élevage et sans nouvelle construction ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 19^e jour du mois de février 2020.

Claude Dahl,
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques